

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de stabilisation et de protection des berges de la
rivière Mingan sur le territoire de la municipalité de
Longue-Pointe-de-Mingan par le ministère des Transports**

Dossier 3211-02-294

Le 15 mai 2019

**Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels (DÉEPHI) a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de stabilisation et de protection des berges de la rivière Mingan sur le territoire de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan par le ministère des Transports est recevable soit qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies dans le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2015-06-18	Réception de l'avis de projet
2015-07-08	Délivrance de la directive
2018-04-06	Réception de l'étude d'impact
2018-07-18	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2018-07-25	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2018-11-23	Réception de l'addenda no 1
2019-01-31	Transmission d'une 2 ^e série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2019-11-04	Réception de l'addenda no 2
2019-05-02	Réception du dernier avis d'expert
2019-05-14	Réception de l'engagement de l'initiateur à déposer le résumé de l'étude d'impact avant la période d'information publique

2. DESCRIPTION DU PROJET

Une érosion sévère sur les berges de la rivière Mingan met en péril l'intégrité de la route 138 dans la partie est de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan. La route 138 constitue la seule voie terrestre permettant de relier les communautés de la Moyenne et de la Basse-Côte-Nord avec le reste de la province de Québec. Elle est notamment utilisée pour le transport des ressources et des personnes, et représente un lien essentiel pour la sécurité de la population de la Côte-Nord. Une interruption de la circulation routière sur cette route qui serait causée par un affaissement de la chaussée ou un glissement de terrain aurait un effet négatif considérable sur l'économie régionale et la sécurité de la population de la Côte-Nord.

La progression du front érosif près des deux tronçons visés par le projet est très rapide, l'amplitude de recul des berges variant entre 0,45 et 1,50 m annuellement. L'affouillement du pied des talus a déjà endommagé une partie de la piste cyclable et les deux belvédères situés à proximité. Ces ouvrages existants sont actuellement inutilisables et dangereux en raison de leur position en porte-à-faux dans le talus érodé. La vitesse de dégradation des berges est critique et accentuée par la hauteur des talus adjacents à la rivière. De plus, la nature sablonneuse du sol en place augmente le risque de décrochement du haut de talus, ce qui risquerait d'emporter définitivement les ouvrages déjà en péril.

Les travaux prévus visent à protéger le tronçon de la route 138 par la mise en place d'une protection en enrochement permettant de stabiliser deux sections de rive affectées par l'érosion et de contrer la pression des forces érosives en présence. Les deux tronçons de berge visés sont localisés en rive droite de la rivière et totalisent une longueur d'environ 740 m, soit respectivement 340 et 400 m pour chacun des tronçons.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la DÉEPMI en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord;
- la Direction de l'expertise climatique;
- la Direction des politiques climatiques;
- la Direction de l'expertise hydrique;
- la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS. Stabilisation et protection du talus de la rivière Mingan, Havre-Saint-Pierre – *Étude d'impact sur l'environnement*, par Englobe, avril 2018, totalisant environ 123 pages incluant 2 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS. Stabilisation et protection du talus de la rivière Mingan, Havre-Saint-Pierre – *Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du MELCC*, par Englobe, novembre 2018, totalisant environ 76 pages incluant 4 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS. Stabilisation et protection du talus de la rivière Mingan, Havre-Saint-Pierre – *Étude d'impact sur l'environnement – Complément d'information aux questions et commentaires du MELCC*, par Englobe, avril 2019, totalisant 13 pages incluant 1 annexe.
- Courriel de Mme Isabelle Desjardins, du ministère des transports, à M. Guillaume Thibault, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 14 mai 2019 à 15 h 20, concernant l'engagement du ministère des Transports à déposer le résumé de l'étude d'impact avant la période d'information publique.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée de juillet 2015.

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant la période d'information publique qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la loi.



Guillaume Thibault, M.Sc Eau, M.Sc. Biologie végétale

Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels